

N° du produit 71S/7110-04A, 71T/7110-04A
♣ Nom du produit **CHLORPYRIPHOS 480 g/l EC ND**GHB/Mai 2008
Remplace GHB/Décembre 2007

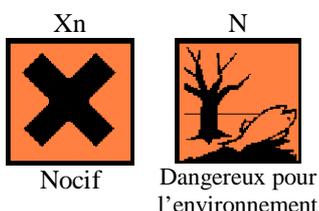
Page 1 sur 12

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CHLORPYRIPHOS 480 g/l EC ND

Version mise à jour: les textes modifiés par rapport à la version antérieure sont précédés d'un ♣.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Nom du produit **CHLORPYRIPHOS 480 g/l EC ND**

Usage Insecticide

Société **CHEMINOVA A/S**
P.O. Box 9
DK-7620 Lemvig
Danemark
sds@cheminova.dk

Numéro d'appel d'urgence :

(+45) 97 83 53 53 (24 h/24, pour les urgences uniquement)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification

Classification CE du produit Xn;R20/22 R65 Xi;R38 N;R50/53; cf. 15.1.
conforme à la Règlements 1907/2006

Classification OMS Classe II : Modérément dangereux

Classification SGH Liquide inflammable : Catégorie 4
d'après la version ONU 2005 Toxicité orale aiguë : Catégorie 3
Toxicité par inhalation : Catégorie 4
Irritation cutanée : Catégorie 3
Irritation oculaire : Catégorie 2A
Danger par aspiration : Catégorie 1
Toxicité aquatique chronique : Catégorie 1

2.2. Dangers pour la santé (aigus et chroniques)

Le produit est nocif par contact avec la peau et par inhalation. Il peut être irritant pour la peau et pour les yeux.

Le **chlorpyrifos** est toxique (inhibiteur des cholinestérases). Il peut être absorbé rapidement par l'organisme, par contact avec la peau et les yeux. Les personnes exposées doivent recevoir rapidement un traitement médical.Des expositions répétées à des inhibiteurs des cholinestérases tels que le **chlorpyrifos** peuvent, sans signe avant-coureur, causer une sensibilité accrue à n'importe quel inhibiteur de cholinestérases.

2.3. Signes et symptômes d'exposition

Au contact du produit, le premier symptôme pouvant apparaître

N° du produit 71S/7110-04A, 71T/7110-04A
♣ Nom du produit **CHLORPYRIPHOS 480 g/l EC ND**

GHB/Mai 2008

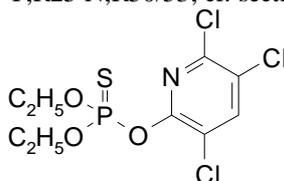
Page 2 sur 12

est irritation. Des symptômes d'inhibition de la cholinestérase peuvent apparaître : maux de tête, nausées, vomissements, crampes musculaires, faiblesse, troubles de vision, constriction de la pupille, oppression à la poitrine, défaillance respiratoire, nervosité, transpiration, larmoiement, bave ou mousse au niveau de la bouche ou du nez, spasmes, coma.

2.4. Dangers pour l'environnement Le produit est très toxique pour les organismes aquatiques. Cf. section 12.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. **Matière active** **Chlorpyrifos**
Dénomination CAS Phosphorothioic acid, O,O-diethyl O-(3,5,6-trichloro-2-pyridinyl) ester
N° CAS 2921-88-2
Nom IUPAC O,O-Diethyl O-3,5,6-trichloro-2-pyridyl phosphorothioate
Nom ISO / Nom UE **Chlorpyrifos**
N° CE (N° EINECS) 220-864-4
N° index UE 015-084-00-4
Classification UE T;R25 N;R50/53; cf. section 16.
Formule structurale



3.2. **Composition**
Matière active Chlorpyrifos Technique 45% en masse
Ingrédients à déclaration obligatoire
Solvesso 150 ND 51% en masse
(Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole))
N° CAS : 64742-94-5, N° CE (N° EINECS) : 265-198-5
Classification UE : Xn;R65 R66 R67 N;R51/53; cf. section 16.
1,2,4-Triméthylbenzène 2% en masse
N° CAS : 96-63-6, N° CE (N° EINECS) : 202-436-9
Classification UE : R10 Xn;R20 Xi;R36/37/38 N;R51/53; cf. section 16.
Dodécylbenzènesulfonate de calcium 1.5% en masse
N° CAS : 26264-06-2, N° CE (N° EINECS) : 247-557-8
Classification UE : Xi;R41-38 N;R51/53; cf. section 16.
Alcool aliphatique 1% en masse
Classification UE : Xi;R36; cf. section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Premiers secours
Général En cas d'exposition, ne pas attendre le développement des symptômes. Appliquer immédiatement les mesures recommandées ci-dessous et si les signes d'inhibition de la cholinestérase (cf. 2.3.) apparaissent, contacter un médecin ou un hôpital immédiatement. Expliquer que la victime a été exposée à un insecticide organophosphoré, et décrire son état et l'étendue de l'exposition.

N° du produit 71S/7110-04A, 71T/7110-04A
♣ Nom du produit **CHLORPYRIPHOS 480 g/l EC ND**

GHB/Mai 2008

Page 3 sur 12

Eloigner immédiatement la personne de la proximité du produit.

Les vêtements contaminés avec le produit doivent être immédiatement retirés et toute la peau doit être soigneusement lavée.

En cas d'arrêt respiratoire, la respiration artificielle doit immédiatement être mise en place et maintenue jusqu'à ce que le médecin prenne en charge la personne exposée.

Dans un environnement industriel l'antidote sulfate d'atropine doit être disponible sur le lieu de travail.

Inhalation Si des symptômes d'inconfort surviennent, éloigner immédiatement la personne de la zone d'exposition au produit. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes surviennent.

Ingestion Appeler un médecin ou mettre la personne sous surveillance médicale immédiatement, Faire se rincer la bouche à la personne exposée et lui faire boire 1 ou 2 verres d'eau ou de lait.

Provoquer le vomissement seulement si:

1. une quantité importante (plus d'une bouchée) a été ingérée
2. le patient est totalement conscient
3. l'aide médicale n'est pas facilement joignable
4. l'ingestion a eu lieu moins d'1 heure avant.

Laisser le patient provoquer le vomissement en touchant le fond de sa gorge avec un doigt. En cas de vomissement laisser le patient se rincer la bouche et boire de nouveau.

Contact cutané Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et enlever les vêtements et les chaussures. Laver à l'eau et au savon. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes se développent.

Contact oculaire Laver immédiatement avec beaucoup d'eau ou de solution oculaire, en ouvrant périodiquement les yeux, jusqu'à ce qu'aucune trace de produit ne persiste. Enlever les lentilles de contact après quelques minutes et rincer encore. Consulter un médecin si une sensation d'inconfort se développe.

4.2. Note à l'attention du médecin Le **chlorpyrifos** est un inhibiteur des cholinestérases qui affecte les systèmes nerveux central et périphérique et induit une dépression respiratoire.

Le produit contient des distillés de pétrole pouvant provoquer une pneumonie chimique après aspiration.

Inhibiteur des cholinestérases :
traitement Des procédures de décontamination telles que le lavage du corps entier, le lavage gastrique, et l'administration de charbon activé sont souvent nécessaires.

Antidote: Si les symptômes surviennent (cf. 2.3.), administrer à fortes doses du sulfate d'atropine, qui est souvent un antidote salvateur, à la dose de DEUX à QUATRE mg par voie intraveineuse ou intramusculaire aussi rapidement que possible. Répéter toutes les 5 à 10 min jusqu'à ce que les signes

N° du produit 71S/7110-04A, 71T/7110-04A
♣ Nom du produit **CHLORPYRIPHOS 480 g/l EC ND**

GHB/Mai 2008

Page 4 sur 12

d'atropinisation apparaissent, et maintenir l'atropinisation complète jusqu'à ce que tout l'organophosphoré soit métabolisé.

Le chlorure d'obidoxime (Toxogonin), ou le chlorure de pralidoxime (2-PAM), peuvent être administrés comme supplément, mais ne peuvent se substituer au sulfate d'atropine. Le traitement à base d'oxime doit être maintenu tant que le traitement au sulfate d'atropine dure.

Dès les premiers symptômes d'œdème pulmonaire, administrer de l'oxygène et faire un traitement symptomatique.

Une rechute peut survenir après une première amélioration.
SURVEILLER LA PERSONNE EXPOSEE DE PRES PENDANT 48 HEURES AU MOINS, SELON L'IMPORTANCE DE L'EXPOSITION.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1. Moyens et procédures d'extinction Poudres, dioxyde de carbone en cas de petits incendies, eau pulvérisée ou mousse en cas de gros incendies.
- Asperger d'eau pour refroidir les récipients exposés au feu. S'approcher du feu dans le sens du vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques. Combattre le feu depuis un lieu protégé ou situé à la plus grande distance possible. Éviter les jets puissants. Endiguer la zone pour éviter les écoulements d'eau. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
- 5.2. Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie La plupart des produits de décomposition sont des composés volatiles, malodorants, toxiques, irritants et inflammables tels que le chlorure d'hydrogène, l'éthyl mercaptan, le sulfure de diéthyle, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les oxydes d'azote, le pentoxyde de phosphore et divers composés organiques chlorés.
- 5.3. Dangers d'incendie et d'explosion spécifiques Cf. 10.1.

6. ♣ MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1. Protection individuelle Observer toutes les précautions de protection et de sécurité. En fonction de l'importance de la dispersion, porter un appareil de protection respiratoire, des lunettes de protection ou un masque facial, une combinaison, des gants et des bottes résistants aux produits chimiques. Cf. section 8, Protection individuelle.
- 6.2. Mesures en cas de déversement Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Des récipients vides et scellables pour la collecte des déversements doivent être disponibles.
- Arrêter immédiatement la source du déversement si c'est possible. Endiguer le déversement pour empêcher la contamination des eaux de surface et sols de s'étendre. Enlever les sources d'ignition. Eloigner les personnes non protégées de la zone du déversement.

N° du produit 71S/7110-04A, 71T/7110-04A
♣ Nom du produit **CHLORPYRIPHOS 480 g/l EC ND**

GHB/Mai 2008

Page 5 sur 12

Les déversements sur le sol et autres surfaces imperméables doivent être arrêtés ou contenus puis absorbés sur des matériaux absorbants comme un liant universel, de la chaux hydratée, de la terre à foulon ou autres argiles absorbantes. Ramasser le matériau absorbant contaminé dans des conteneurs adaptés. Rincer la zone avec de la lessive de soude et beaucoup d'eau. Absorber les liquides de lavage avec un matériau absorbant et le transférer dans des conteneurs adaptés. Empêcher le déversement des liquides de lavage dans les collecteurs d'eaux usées.

Les déversements importants qui pénètrent dans le sol doivent être déterrés et collectés dans des conteneurs appropriés.

Les déversements dans l'eau doivent être contenus autant que possible par isolement des eaux contaminées. Les eaux contaminées doivent être collectées et traitées ou éliminées. Un déversement incontrôlé dans les cours d'eau doit être rapporté à l'agence réglementaire concernée.

Les conteneurs utilisés doivent être soigneusement fermés et marqués. Cf. section 13 pour élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre lors de la manipulation

Lors de sa manipulation dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact physique avec ce produit, si possible au moyen de systèmes fermés équipés de commandes à distance. Sinon, il vaut mieux manipuler le produit par l'intermédiaire de moyens mécaniques. Prévoir une ventilation adéquate ou une ventilation locale d'extraction. Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités. Pour une protection individuelle dans ce type de situation, se référer à la section 8.

Pour son utilisation en temps que pesticide, lire en premier lieu les précautions à prendre et les mesures de protection individuelle, ou tout autre ligne de conduite officielle en vigueur, sur l'étiquette officielle de l'emballage. Si celles-ci sont absentes, se référer à la section 8. Les précautions de la section 8 sont initialement destinées à la manipulation du produit pur et à la préparation de la solution à vaporiser, mais peuvent également s'appliquer lors de la vaporisation.

7.2. Précautions à prendre lors du stockage

Le produit est stable dans des conditions d'entreposage normales. Protéger du rayonnement direct du soleil pendant les périodes prolongées de stockage.

Stocké dans des conteneurs fermés et étiquetés. La pièce de stockage doit être construite avec des matériaux incombustibles, fermée, sèche, ventilée, le sol doit être imperméable, l'accès doit être interdit aux personnes non autorisées et aux enfants. Un écriteau d'avertissement indiquant « POISON » est recommandé. La pièce ne doit être utilisée que pour le stockage de produits chimiques. La nourriture, les boissons, les semences et le fourrage doivent être tenues à l'écart. Un point de lavage des mains doit être disponible.

N° du produit 71S/7110-04A, 71T/7110-04A
♣ Nom du produit **CHLORPYRIPHOS 480 g/l EC ND**

GHB/Mai 2008

Page 6 sur 12

- 7.3. Usage spécifique Ce produit est enregistré en tant que pesticide et ne peut être utilisé que dans le cadre des applications pour lesquelles il a été enregistré et selon l'étiquette approuvée par les autorités réglementaires.
- 7.4. Précautions contre les incendies et les explosions Tenir éloigné de toute source d'ignition et protéger de l'exposition au feu et à la chaleur.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition

		Année	
Chlorpyrifos	OSHA (USA) PEL	2007	Non établi
	ACGIH (USA) TLV	2007	TWA de 0.1 mg/m ³ (mesuré pour la fraction inhalable et l'air) BEI; notation cutanée
	UE, 2000/39/CE amendée	2000	Non établi
	Allemagne, MAK	2007	Non établi; BAT
	HSE (UK) WEL	2005	8-h TWA de 0.2 mg/m ³ STEL de 0.6 mg/m ³ ; période de référence de 15 minutes Notation cutanée

Solvesso 150 ND Valeur recommandée de 100 ppm d'hydrocarbures totaux (Solvesso 150 ND contient du triméthyl benzène. L'ACGIH recommande une valeur de TWA de 25 ppm (123 mg/m³) pour le triméthyl benzène).

Toutefois, il peut exister d'autres valeurs limites admissibles définies par des réglementations locales ; elles doivent être observées.

- 8.2. Protection individuelle Si le produit est utilisé dans un système fermé, un équipement de protection individuelle ne sera pas nécessaire. Ce qui suit est recommandé dans les autres situations, quand l'utilisation d'un système clos n'est pas possible ou quand il faut ouvrir le système. Il faut veiller à sécuriser l'équipement et les systèmes de canalisations avant l'ouverture.



Protection respiratoire

En cas de déversement du produit pendant la fabrication ou la manipulation, entraînant une vapeur dense ou un nuage de pulvérisation, les opérateurs doivent porter des équipements de protection respiratoire homologués avec un filtre universel contenant un filtre à particules.



Gants de protection

Porter des gants résistants aux produits chimiques, comme des gants multicouches stratifiés, des gants en caoutchouc butyle, en caoutchouc nitrile ou en Viton®. La durée de vie de tels gants lorsqu'ils sont en contact avec du chlorpyrifos est indéterminée. Toutefois, leur utilisation ne procurera qu'une protection partielle contre l'exposition cutanée. De petites déchirures et une contamination à travers le gant peuvent se produire. Il est recommandé de changer souvent les gants et de limiter le travail à effectuer manuellement.

N° du produit 71S/7110-04A, 71T/7110-04A
♣ Nom du produit **CHLORPYRIPHOS 480 g/l EC ND**

GHB/Mai 2008

Page 7 sur 12



Protection oculaire ..

Porter des lunettes de sécurité. Il est recommandé de toujours disposer d'une douche oculaire à proximité sur la zone de travail.



Autre protection

Porter un vêtement de protection approprié résistant aux produits chimiques.

8.3. Pratiques de travail/hygiène

Les personnes travaillant avec ce produit sur une longue durée doivent effectuer des analyses de sang fréquentes afin d'évaluer leur taux de cholinestérase. Si ce taux passe en dessous d'un niveau critique, l'exposition au chlorpyriphos doit être immédiatement stoppée jusqu'à ce qu'une nouvelle analyse de sang prouve que le niveau de cholinestérase est revenu à la normale.

Tenir les personnes non protégées et les enfants en dehors de la zone de travail.

Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eviter de respirer les vapeurs ou le nuage de pulvérisation.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver après leur manipulation. Avant de poser les gants, les laver à l'eau et au savon. Après le travail, ôter vêtements de travail et chaussures et se laver soigneusement à l'eau et au savon. Ne porter que des vêtements propres en partant. Laver les équipements et vêtements de protection à l'eau et au savon après chaque utilisation. Des vêtements qui auraient été fortement souillés doivent être jetés. Ne pas les laver et les réutiliser.

L'appareil de protection respiratoire doit être nettoyé et le filtre remplacé selon les instructions du fabricant.

8.4. Contrôle de l'exposition
environnementale

Eviter les déversements dans l'environnement. Voir section 13 pour l'élimination.

9. ♣ PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Etat physique	Liquide
9.2. Couleur	Jaune à marron clair
9.3. Odeur	Aromatique
9.4. Point de fusion	Inférieur à 0°C
9.5. Point d'ébullition	Se décompose Solvesso 150 ND : 175 - 215°C
9.6. Masse volumique	1.083 g/ml à 20°C
9.7. Pression de vapeur	Chlorpyriphos : 2.0 x 10 ⁻⁵ mm Hg à 25°C : 1.4 x 10 ⁻⁴ mm Hg à 35°C Solvesso 150 ND : 3.8 mm Hg à 38°C
9.8. Viscosité	Non disponible
9.9. Tension de surface	Non disponible
9.10. Solubilité dans l'eau	Le produit est émulsifiable à l'eau. Chlorpyriphos : 0.94 mg/l à 25°C

N° du produit 71S/7110-04A, 71T/7110-04A
 ❖ Nom du produit **CHLORPYRIPHOS 480 g/l EC ND**

GHB/Mai 2008

Page 8 sur 12

9.11. Solubilité dans les solvants organiques	Chlorpyriphos	: miscible au toluène miscible au dichlorométhane miscible à l'acétone miscible à l'acétate d'éthyl 77.4 g/100 ml à 20°C dans l'hexane 29.0 g/100 ml à 20°C dans le méthane
9.12. Coefficient de partition n-octanol/eau	Chlorpyriphos	: log K _{ow} = 4.7
9.13. pH	Non disponible	
9.14. Point éclair	70°C (coupelle fermée de Pinsky-Martens)	
9.15. Température d'auto-inflammation	Solvesso 150 ND	: approx. 443°
9.16. Limites d'inflammation	Solvesso 150 ND	: 0.6 - 7 vol%
9.17. Propriétés explosives	Non explosif	
9.18. Propriétés oxydantes	Non oxydant	

10. STABILITÉ ET REACTIVITÉ

10.1. Décomposition thermique	Le produit (chlorpyriphos) se décompose rapidement quand il est chauffé au-delà de 160°C, ce qui peut augmenter le risque d'explosion. Un chauffage local direct, comme un chauffage électrique ou un jet de vapeur, est à proscrire.
	La décomposition est largement dépendante du temps et de la température en raison des propriétés d'auto-accélération et auto-catalytiques des réactions. Elles entraînent des réarrangements et des polymérisations dégageant des composés volatiles malodorants et inflammables comme le sulfure de diéthyle et l'éthyl mercaptan.
10.2. Produits de décomposition ou sous-produits dangereux	Cf. 5.2.
10.3. Matériaux à éviter	Les matériaux fortement alcalins et fortement oxydants. Le produit peut exercer une action corrosive sur les métaux.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Toxicocinétique, métabolisme et distribution	Après administration par voie orale, le chlorpyriphos est absorbé rapidement. Il est largement distribué à travers le corps et largement métabolisé. Il est éliminé rapidement. Il n'existe pas de preuve que le chlorpyriphos s'accumule.
11.2. Toxicité aiguë	Ce produit est toxique par ingestion et par inhalation mais il est considéré comme moins toxique par contact avec la peau. La toxicité aiguë, comme mesurée sur un produit similaire, est :
Voies d'entrée	- ingestion DL ₅₀ , orale, rat (mâle) .. 205 mg/kg
	- peau DL ₅₀ , cutanée, rat > 4000 mg/kg
	- inhalation CL ₅₀ , inhalation, rat (mâle) 2.16 mg/l/4 h
11.3. Pouvoir irritant	Modérément irritant pour les yeux et pour la peau.
11.4. Sensibilisation allergique	Le produit n'est pas sensibilisant.
11.5. Carcinogénicité	Pas d'effets carcinogènes observés pour le chlorpyriphos .
11.6. Effets sur la reproduction	Pas d'effets sur la fertilité pour le chlorpyriphos .

N° du produit 71S/7110-04A, 71T/7110-04A
♣ Nom du produit **CHLORPYRIPHOS 480 g/l EC ND**

GHB/Mai 2008

Page 9 sur 12

- 11.7. Tératogénicité Le **chlorpyrifos** n'est pas tératogène (pas de malformations congénitales) chez les rats à des niveaux de dose allant jusqu'à 15 mg/kg/jour (niveau toxique pour la mère).
- 11.8. Mutagénicité Pas d'effets mutagènes pour le **chlorpyrifos**.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- 12.1. Ecotoxicité Le produit est très toxique pour les poissons, invertébrés aquatiques et insectes aquatiques. Il est toxique pour les plantes aquatiques mais il est moins dangereux pour les oiseaux et n'est pas considéré comme dangereux pour les micro et macro-organismes du sol.

La toxicité aiguë, comme mesurée sur un produit similaire, est :

- Poisson	Truite arc-en-ciel (<i>Salmo gairdneri</i>)	96 h-CL ₅₀ : 48 µg/l
- Invertébrés	Daphnies (<i>Daphnia magna</i>)	48 h-CE ₅₀ : 2.6 µg/l
- Algues	Algues verte (<i>Selenastrum capricornutum</i>)	72-h CI ₅₀ : 0.14 mg/l
- Vers de terre	<i>Eisenia foetida foetida</i>	14-jours CL ₅₀ : 360 mg/kg de sol sec
- Oiseaux	Colin de Virginie (<i>Colinus virginianus</i>)	DL ₅₀ : 83 mg/kg
- Abeilles	Abeilles (<i>Apis mellifera</i>)	DL ₅₀ , orale aiguë : 0.36 µg/abeille (chlorpyrifos) DL ₅₀ , locale : 0.070 µg/abeille (chlorpyrifos)

- 12.2. Mobilité Le **chlorpyrifos** n'est pas mobile dans l'environnement, il est fortement absorbé dans le sol.
- 12.3. Persistance et dégradabilité Le **chlorpyrifos** est biodégradable. Il subit une dégradation dans l'environnement et dans les stations d'épuration. Aucun effet indésirable n'est relevé jusqu'à la concentration de 100 mg/L dans les stations d'épuration. La dégradation peut être aérobie, anaérobie, biologique, abiotique.

Les demi-vies de dégradation pour le **chlorpyrifos** varient avec les conditions du milieu, mais se situent généralement aux alentours de 4-10 semaines dans le sol et l'eau. Le pH a une influence majeure. La dégradation augmente quand le pH augmente.

Le solvant **Solvesso 150 ND** n'est pas facilement biodégradable. Toutefois, on peut s'attendre à ce qu'il se dégrade dans l'environnement à une vitesse modérée.

- 12.4. Potentiel de bioaccumulation La matière active **chlorpyrifos** peut se bioaccumuler, mais elle est rapidement excrétée (avec des demi-vies de 2-3 jours). Le facteur de bioaccumulation du **chlorpyrifos** est de 1375 sur le poisson entier (Truite arc-en-ciel).

13. ELIMINATION

- 13.1. Méthode d'élimination des déchets Les déchets qui ne peuvent pas être utilisés ou retraités chimiquement peuvent être enlevés et déposés à la station d'épuration. D'autres méthodes possibles d'élimination sont l'incinération contrôlée avec lavage des gaz de combustion ou l'envoi à une usine agréée de destruction de produits chimiques.

N° du produit 71S/7110-04A, 71T/7110-04A
♣ Nom du produit **CHLORPYRIPHOS 480 g/l EC ND**

GHB/Mai 2008

Page 10 sur 12

Ne pas contaminer l'eau, les aliments, le fourrage ou les semences lors du stockage ou de l'élimination.

Le chlorpyrifos est rapidement hydrolysé à des pH > 8.0.

- 13.2. Elimination des emballages Rincer trois fois le récipient (ou équivalent) puis l'envoyer au recyclage ou au reconditionnement. L'emballage peut également être percé de manière à le rendre inutilisable puis éliminé dans une décharge contrôlée. L'incinération contrôlée accompagnée d'une épuration des gaz issus est une autre possibilité pour les emballages combustibles.

Pour l'élimination des déchets et des emballages, toujours respecter les réglementations locales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification ADR/RID

Nom de transport Pesticide organophosphoré, liquide, toxique (Chlorpyrifos)
Classe 6.1
N° ONU 3018
Groupe d'emballage III

Classification IMDG

Nom de transport Pesticide organophosphoré, liquide, toxique (Chlorpyrifos)
Classe 6.1
N° ONU 3018
Groupe d'emballage III
Polluant marin (P/PP) Polluant marin

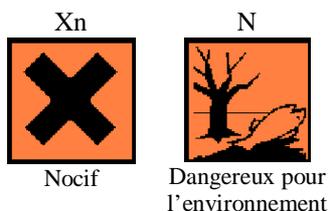
Classification IATA/ICAO

Nom de transport Pesticide organophosphoré, liquide, toxique (Chlorpyrifos)
Classe 6.1
N° ONU 3018
Groupe d'emballage III

15. ♣ INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. DANS L'UNION EUROPEENNE:

Classification et étiquetage
conforme à la Règlements 1907/2008:
Symboles de danger



Contient **Chlorpyrifos et solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)**

Phrases R R20/22-65-38-50/53: Nocif par inhalation et par ingestion. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Irritant pour la peau. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut

N° du produit 71S/7110-04A, 71T/7110-04A
♣ Nom du produit **CHLORPYRIPHOS 480 g/l EC ND**

GHB/Mai 2008

Page 11 sur 12

	entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrases S	S24-36/37-46-60-61: Eviter le contact avec la peau. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité
Phrase supplémentaire	Pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement, se conformer aux instructions d'usage.
15.2. Statut réglementaire	Tous les composants de cette préparation sont couverts par la législation européenne des produits chimiques.
15.3. SYSTEME GENERAL HARMONISE	
Classification SGH	Liquide inflammable : Catégorie 4
d'après la version ONU 2005	Toxicité orale aiguë : Catégorie 3
	Toxicité par inhalation : Catégorie 4
	Irritation cutanée : Catégorie 3
	Irritation oculaire : Catégorie 2A
	Danger par aspiration : Catégorie 1
	Toxicité aquatique chronique : Catégorie 1
Etiquetage	
Identificateur du produit	Chlorpyrifos 480 g/l EC ND
Contient	Chlorpyrifos et solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)
Nom de transport	Pesticide organophosphoré, liquide, toxique (Chlorpyrifos)
Pictogrammes de danger prescrits sur l'étiquette	
Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	Liquide inflammable Toxique en cas d'ingestion Nocif par inhalation Provoque une irritation cutanée légère Provoque une sévère irritation des yeux Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	
Prévention	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Tenir à l'écart des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le rejet dans l'environnement.

N° du produit 71S/7110-04A, 71T/7110-04A
♣ Nom du produit **CHLORPYRIPHOS 480 g/l EC ND**

GHB/Mai 2008

Page 12 sur 12

Intervention	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. Recueillir le produit répandu.
Stockage	Tenir au frais. Stocker sous clef dans un endroit bien ventilé.
Elimination	Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases R utilisées	R10 Inflammable. R20 Nocif par inhalation. R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion. R25 Toxique en cas d'ingestion. R36 Irritant pour les yeux. R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R38 Irritant pour la peau. R41 Risque de lésions oculaires graves. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchements ou gerçures de la peau. R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges.
---------------------------	---

L'utilisation du produit devrait être limitée aux personnes connaissant ses propriétés dangereuses et formées aux précautions de sécurité.

Les informations fournies dans cette fiche de sécurité sont supposées précises et fiables, mais l'utilisation de ce produit peut varier et des situations peuvent se présenter qui n'ont pas été prévues par Cheminova A/S. L'utilisateur de ce produit doit se tenir au courant de la validité de ces informations dans les conditions locales.